

Ouverture à la concurrence des réseaux de bus franciliens : l'Autorité rend un avis à Île-de-France Mobilités

Publié le 16 septembre 2020

A la suite d'une saisine du Syndicat des Transports d'Île-de-France, également dénommé Île-de-France Mobilités (IDFM), l'Autorité de la concurrence rend un avis sur les conditions de mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence en 2021 des réseaux de bus franciliens de moyenne et grande couronne (réseau OPTILE), jusque-là attribués aux opérateurs de transport privés par IDFM par simple désignation.

Si IDFM a déjà mis en place des mesures qui favorisent un processus ouvert dans le cadre de la mise en concurrence du réseau OPTILE (reprise en vue de leur mise à disposition aux opérateurs issus de la mise en concurrence, des dépôts de bus stratégiques et du parc de véhicules des sortants), l'Autorité formule certaines recommandations complémentaires portant sur l'organisation des appels d'offres, les transferts de ressources et l'accès aux données afin de renforcer encore le dispositif.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 16 septembre 2020

[Lire le communiqué](#)